







IC-CHSCT du 19 juin sur les nouveaux caméscopes Inacceptable!

La CGT tient à réagir publiquement à la façon dont s'est déroulée la réunion de l'Instance de Coordination des CHSCT du 19 juin sur les nouveaux caméscopes.

La CGT félicite le secrétaire de l'instance qui a su depuis sa désignation démontrer son professionnalisme et sa rigueur dans l'exercice de ses fonctions. Il est aujourd'hui en arrêt maladie suite à l'énorme pression subie pendant la réunion. Est-ce ainsi que la direction entend mettre en œuvre la recommandation de M. Vacquin qui demandait une « mise à égalité de dignité entre le management et la représentation du personnel » ?

Les représentants des 36 CHSCT n'ont pu que constater lors de la réunion que la direction n'avait aucune volonté de partager la méthode qui allait présider aux choix et au mode de déploiement des caméras.

Ils ont compris que des considérations financières allaient l'emporter sans tenir compte des besoins éditoriaux ou des spécificités physiques des utilisateurs.

Le passage en force de la direction estimant qu'elle avait recueilli un avis après plus de 11 heures de séance en continu alors qu'une résolution votée à l'unanimité demandait un approfondissement de la consultation est vécue comme une provocation.

La précaution juridique (« pas d'avis vaut avis » claironne la direction) ne peut faire office de vision stratégique et la CGT partage l'indignation des représentants des régions et des outremers à qui on veut imposer un **équipement moins disant** que celui du national ou des bureaux régionaux de France 2.

Si la direction campe sur cette position et poursuit une politique du fait accompli, elle peut s'attendre à une réaction de grande ampleur de la part des personnels qui refuseront avec raison cette différence de traitement injustifiable. Mais peut-être est-ce le cadeau de bienvenue que souhaite adresser la direction des réseaux à la future patronne.

Compte-tenu du trouble occasionné et du flou manifeste qui entourent ce projet (ironie de l'histoire, la direction a même reconnu en séance que le dossier initialement remis présentait un caractère obsolète), nous demandons la suspension des avis dans les CHSCT régionaux et la mise en place d'un dispositif de concertation identifié à la hauteur des enjeux avec les personnels concernés.

Enfin, il y a urgence à définir des règles claires pour assurer le bon fonctionnement de cette instance qu'est l'IC-CHSCT. Nous réclamons qu'un règlement intérieur soit négocié afin que des situations totalement anormales comme celle à laquelle nous avons assisté ne puissent se reproduire.

Paris, le 25 juin 2015